

14 de septembre 2025

Nombre de conseillers :

15
15
8
10

En exercice :

Présents :

Votants

Légalement convoqué le 3 septembre 2025, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 8 septembre 2025 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Etaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Pouvoirs : Anne-Marie LEMPEREUR à Béatrice CHARLIER, Franck ROMAGNY à Bruno COLLET

Excusé : Jackie BOGARD

Absents : Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations :

- SPL X Démat – Rapport de gestion 2024
- Décision Modificative N°1
CLECT

Questions diverses et Tour de table :

- Elections municipales 2026
- Point rentrée scolaire
- Point travaux
- Voisins vigilants
- Passage de commune rurale à commune urbaine - incidences

Délibération n° 14 du 8 septembre 2025 : SPL X Démat Rapport de gestion 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL X Démat,

Vu le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

Après examen, le conseil municipal, unanime, décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration réuni lors de son assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.

Moncetz-Longevas, le 11 septembre 2025

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



15 de septembre 2025

Nombre de conseillers :

15
15
8
10

En exercice :

Présents :

Votants

Légalement convoqué le 3 septembre 2025, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 8 septembre 2025 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Etaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Pouvoirs : Anne-Marie LEMPEREUR à Béatrice CHARLIER, Franck ROMAGNY à Bruno COLLET

Excusé : Jackie BOGARD

Absents : Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations :

- SPL X Démat – Rapport de gestion 2024
- Décision Modificative N°1
CLECT

Questions diverses et Tour de table :

- Elections municipales 2026
- Point rentrée scolaire
- Point travaux
- Voisins vigilants
- Passage de commune rurale à commune urbaine - incidences

Délibération n° 15 du 8 septembre 2025 : Décision Modificative N°1

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

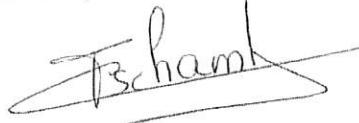
Vu la délibération N° 9 du 31 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

Le conseil municipal, unanime, modifie et approuve la modification des articles comme suit :

Situation BP 2025		Décision modificative N°1		BP 2025 modifié	
Ch- Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
014 - 7392221	2 000 €	7392221	+ 398 €	7392221	2 398 €
011 - 6064	1 000 €	6064	- 398 €	6064	602€

Moncetz-Longevas, le 11septembre 2025

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



16 de septembre 2025

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	8
Votants	10

Légalement convoqué le 3 septembre 2025, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 8 septembre 2025 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Etaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Pouvoirs : Anne-Marie LEMPEREUR à Béatrice CHARLIER, Franck ROMAGNY à Bruno COLLET

Excusé : Jackie BOGARD

Absents : Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Evelyne BRISSON

Ordre du jour :

Délibérations :

- SPL X Démat – Rapport de gestion 2024
- Décision Modificative N°1
- CLECT

Questions diverses et Tour de table :

- Elections municipales 2026
- Point rentrée scolaire
- Point travaux
- Voisins vigilants
- Passage de commune rurale à commune urbaine - incidences

Délibération n° 16 du 8 septembre 2025 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT en date du 26 juin 2025,

Le conseil municipal unanime :

- o Approuve le rapport de la CLECT 2025, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2025 pour la commune de Moncetz-Longevas à la somme de 73 338 €.
- o Indique que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération.

Moncetz-Longevas, le 11 septembre 2025

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER

